

**POKER TEXAS HOLD'EM  
CASINO DE MONTRÉAL  
– RÈGLES DE PARTICIPATION –**

1. Seules les personnes âgées de dix-huit (18) ans ou plus peuvent participer aux tournois de poker Texas Hold'em se déroulant au Casino de Montréal dans la mesure où elles respectent les présentes règles (ci-après les « Règles »).
2. Pour pouvoir participer à un tournoi, une personne admissible doit s'y inscrire en payant les frais d'inscription correspondant à ce tournoi, selon le tableau suivant :

**Tournois journaliers**

Jour	Heure	Prix	Type de tournoi
Tous les lundis	19 h 45	95 \$	Deep Stack Turbo
Tous les mardis	13 h 15	75 \$	Deep Stack Turbo
Tous les mardis	19 h 45	75 \$ + 50 \$	Deep Stack Turbo Bounty
Tous les mercredis	13 h 15	75 \$	Méga Stack Turbo
Tous les mercredis	19 h 45	95 \$	Méga Stack Turbo
Tous les jeudis	13 h 15	75 \$	Deep Stack Turbo
Tous les jeudis	19 h 45	95 \$	Deep Stack Turbo
Tous les vendredis	13 h 15	75 \$	Deep Stack Turbo Survivor
Tous les samedis	13 h 15	95 \$	Deep Stack Turbo
Tous les dimanches	19 h 45	95 \$	Deep Stack Turbo

- Pour les tournois à soixante-quinze dollars (75 \$), un montant de cinquante-trois dollars (53 \$) est attribué à la bourse, cinq dollars (5 \$) sont prélevés en guise de pourboire aux croupiers, quinze dollars

(15 \$) sont affectés aux frais administratifs et deux dollars (2 \$) sont attribués au tournoi de la main crève-cœur (bad beat).

- Pour les tournois Bounty à quatre-vingt-quinze dollars (95 \$), un montant de soixante-treize dollars (73 \$) est attribué à la bourse, cinq dollars (5 \$) sont prélevés en guise de pourboire aux croupiers, quinze dollars (15 \$) sont affectés aux frais administratifs, deux dollars (2 \$) sont attribués au tournoi de la main crève-cœur (bad beat) et le Bounty est de cinquante dollars (50 \$).
- Pour les tournois qui mettent en jeu des bourses garanties, le Casino s'engage à rembourser la différence entre le montant garanti et la bourse du tournoi, si le montant garanti n'est pas atteint.

### Tournois promotionnels

Jour	Heure	Prix	Type de tournoi
Tous les derniers dimanches du mois	13 h 15	40 \$ + (5 \$) <i>add-on</i>	Turbo

- Pour les tournois promotionnels à quarante dollars (40 \$), un montant de vingt-trois dollars (23 \$) est attribué à la bourse, quinze dollars (15 \$) sont affectés aux frais administratifs et deux dollars (2 \$) sont attribués au tournoi de la main crève-cœur (bad beat).
- Au début d'un tournoi promotionnel à 40 \$, chaque participant reçoit un nombre de jetons-tournoi non monnayables d'une valeur de quinze mille dollars (15 000 \$) pour les tournois promotionnels.
- Pour les tournois promotionnels à quarante dollars (40 \$), il est possible de faire un ajout (*add-on*) facultatif de cinq dollars (5 \$) pour obtenir des jetons-tournoi supplémentaires d'une valeur de dix mille dollars (10 000 \$).
- La structure des tournois promotionnels à quarante dollars (40 \$) est présentée à l'annexe A et la distribution des lots de ces tournois est présentée à l'annexe B.
- Les règles de participation aux tournois journaliers s'appliquent aux tournois promotionnels.
- Les tournois promotionnels sont en vigueur à compter du 12 août 2019 aux salons de poker du Casino de Montréal et du Casino du Lac-Leamy.

3. Sous réserve de l'application de l'article 13, le cas échéant, une (1) seule inscription est possible pour un même participant.
4. Il n'est pas possible d'être représenté à un tournoi par une autre personne.
5. Les employés de la Société des casinos du Québec inc. (ci-après la « SCQ ») ne peuvent pas participer à un tournoi.
6. L'assignation des positions de départ à une table au début d'un tournoi, ainsi qu'au début de la finale, le cas échéant, est déterminée de façon aléatoire par un tirage au sort.
7. Tous les participants commencent un tournoi en même temps.
8. Un participant peut s'inscrire après le signal de départ d'un tournoi jusqu'à la fin de la première pause si une place est non occupée. Le montant de l'avoir qui est mis en place pour ce participant est le même que celui prévu à l'article 11.
9. Le participant qui se présente après le signal de départ peut se joindre à un tournoi en prenant en considération que les mises à l'aveuglette sont prélevées de ses jetons-tournoi par le croupier chaque fois qu'elles auraient dû être engagées s'il avait été présent. Cependant, le participant est réputé avoir abandonné sa participation au tournoi aussitôt qu'une des deux situations suivantes se présente : 1) le montant de ses jetons-tournoi est insuffisant alors que ce serait à son tour d'engager une mise à l'aveuglette s'il avait été présent; 2) le rang qu'il aurait occupé durant le tournoi, s'il avait été présent, lui aurait permis de remporter un des lots du tournoi.
10. Lorsqu'il n'y a plus de places non occupées disponibles, un participant qui le désire peut s'inscrire sur une liste d'attente afin d'avoir la chance de participer à un tournoi si une place se libère à la suite de l'élimination d'un participant, et ce, jusqu'à la fin du quatrième (4<sup>e</sup>) niveau. Si une pause est en cours pour les participants lorsque la période d'inscription prend fin, il est possible de s'inscrire jusqu'au moment de la reprise du tournoi. Le montant de l'avoir qui est mis en place pour ce participant est le même que celui prévu à l'article 11.
11. Au début d'un tournoi, chaque participant reçoit un nombre de jetons-tournoi non monnayables d'une valeur de quinze mille dollars (15 000 \$) pour les tournois promotionnels à quarante dollars (40 \$), de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) pour les tournois Deep Stack et de cinquante mille dollars (50 000 \$) pour les tournois Méga Stack Turbo.
12. Lors d'un tournoi, les jetons-tournoi doivent être sur la table, dans l'espace réservé à cet effet et à la vue de tous les autres participants, et ce, en tout temps.
13. Aucun réapprovisionnement n'est permis lors d'un tournoi. Un participant éliminé du tournoi avant la fin de la première pause peut cependant s'inscrire de nouveau au même tournoi si les conditions indiquées aux articles 8 et 10 sont satisfaites. Dans ce cas, lorsqu'un participant s'inscrit de nouveau, il ne s'agit pas d'un réapprovisionnement.

14. Avant la fin de la première (1<sup>re</sup>) pause, un participant qui considère son avoir comme insuffisant peut, dans le cas où c'est offert à la table, abandonner ses jetons-tournoi (*surrender*). Le cas échéant, il peut s'inscrire sur la liste d'attente afin d'avoir la chance de participer de nouveau au même tournoi si une place se libère, selon l'ordre indiqué sur la liste. Les jetons-tournoi abandonnés sont retirés du tournoi par un responsable. Lorsque le *surrender* est fait lors d'un tournoi de type Bounty, le montant correspondant au Bounty est mis dans la cagnotte de la main suivante à la table où a eu lieu le *surrender*.
15. La catégorie de jeu est « sans limite ».
16. À la première partie d'un tournoi, à chaque table, ainsi qu'à la première partie de la finale à la table désignée à cette fin, la rondelle est placée devant la première position à la droite du croupier.
17. Le participant qui représente la grosse mise à l'aveuglette paie une mise additionnelle obligatoire d'une valeur augmentée une fois par ronde de table. Le montant de la mise additionnelle obligatoire de la grosse mise à l'aveuglette est équivalent au montant de la grosse mise à l'aveuglette et est donc augmenté en même temps que celui de la grosse mise à l'aveuglette. La maison ramasse la mise additionnelle obligatoire. Les deux (2) joueurs situés à gauche du bouton paient respectivement la petite et la grosse mises à l'aveuglette. Lorsqu'il reste entre treize (13) et onze (11) joueurs inclusivement dans le tournoi, la mise additionnelle obligatoire est alors équivalente à la petite mise à l'aveuglette. Lors de la table finale, la mise additionnelle obligatoire est payée en totalité. Lorsqu'il reste deux (2) joueurs dans le tournoi, aucune mise additionnelle obligatoire n'est prélevée. Le montant des mises est augmenté à des intervalles spécifiques, selon la structure des tournois présentés à l'annexe A des Règles.
18. Il y a une pause après deux (2) heures de jeu pour tous les tournois.
19. Le participant doit engager sa mise, s'il y a lieu, en fonction des montants correspondant aux différents intervalles indiqués au tableau de l'annexe A, qu'il soit présent ou non, et ce, pour chaque intervalle jusqu'à l'épuisement de ses jetons-tournoi. Si le participant est absent, les mises requises, s'il y a lieu, sont prélevées de ses jetons-tournoi par le croupier.
20. Lorsque le participant n'est pas présent à la table lors de la distribution de la dernière carte de la donne initiale, sa main est abandonnée.
21. Aucun transfert de jetons-tournoi ni aucune association entre les participants ne sont acceptés.
22. Durant un tournoi, en fonction des places libérées par les participants éliminés, le nombre de participants à chaque table est équilibré par le responsable du tournoi.
23. À la demande du responsable du tournoi, un participant peut être déplacé d'une table à l'autre, à la position indiquée par ce responsable. Le participant à déplacer est celui, à la table, qui est le prochain à engager la grosse mise à l'aveuglette.
24. Lorsqu'une table est fermée pour qu'on réassigne les participants à d'autres tables, la réassignation des positions est déterminée de façon aléatoire par un tirage au sort.
25. Lorsque le nombre de participants non éliminés approche du nombre de participants requis pour la finale ou du nombre de lots à gagner lors d'un tournoi, les parties peuvent être jouées une à une jusqu'à ce que le nombre requis de participants soit atteint, à la seule discrétion du responsable du tournoi.
26. Lorsque le nombre de participants requis pour participer à la finale est atteint, l'assignation de la position de ces participants à la table désignée pour la finale est déterminée de façon aléatoire par un tirage au sort.

27. Un participant ayant un comportement inapproprié peut être pénalisé. Les pénalités possibles sont : l'avertissement verbal, l'arrêt de jeu pour un nombre de tours de table pouvant croître ou la disqualification. L'imposition et le choix de la pénalité sont à l'entière discrétion du responsable du tournoi.
28. Lorsque plus d'un participant est éliminé dans la même partie d'un tournoi, le participant qui a commencé la partie avec l'avoir le plus élevé termine au rang le plus élevé parmi les participants en cause, si ces participants étaient à la même table. Si leurs avoirs avant le début de la partie sont égaux, ces participants occupent le même rang et se partagent, s'il y a lieu, les montants correspondant aux positions en cause, étant entendu qu'il ne peut y avoir d'égalité pour le premier (1<sup>er</sup>) rang.
29. À la dernière étape d'un tournoi, les participants qui ont accumulé le plus de jetons-tournoi et qui participent à la finale reçoivent, s'il y a lieu, selon le tableau de distribution des lots correspondant au type de tournoi et au nombre de participants, un lot du tournoi. Le participant ayant accumulé la totalité des jetons-tournoi à la fin du tournoi occupe le premier (1<sup>er</sup>) rang et remporte le lot correspondant au premier (1<sup>er</sup>) rang, comme il est indiqué aux tableaux de l'annexe B des Règles. Les autres participants reçoivent, s'il y a lieu, en fonction du rang qu'ils occupent après leur élimination, le lot correspondant à leur rang, comme il est indiqué aux tableaux de l'annexe B.
30. La SCQ exige de chaque participant la présentation d'une pièce d'identité valide avec photographie, délivrée par une autorité gouvernementale compétente, afin de lui remettre son lot, le cas échéant.
31. Le nom, l'adresse et la photographie de chacun des participants à un tournoi ainsi que tout autre renseignement fourni volontairement par ces derniers peuvent être utilisés par la SCQ à des fins publicitaires, promotionnelles ou autres. Aucun droit de diffusion, d'impression, de publicité ni de quelque nature que ce soit ne peut être réclamé à cet égard par un participant.
32. Par sa participation à un tournoi, chaque participant accepte par ailleurs que son image soit captée et diffusée par des médias présents au Casino en lien avec le tournoi (y compris dans les médias sociaux). Aucun droit de diffusion, de publicité ni de quelque nature que ce soit ne peut être réclamé à cet égard par un participant.
33. La SCQ se réserve le droit d'annuler un tournoi ou de le modifier d'une manière équitable pour les participants. La SCQ se réserve également le droit de modifier les Règles, auquel cas des règles révisées sont mises à la disposition du public.
34. En cas d'annulation d'un tournoi par la SCQ, cette dernière s'engage à remettre aux participants le montant correspondant aux frais d'inscription, comme il est indiqué à l'article 2 des Règles.
35. Les participants s'engagent à respecter les Règles, les règles du poker Texas Hold'em, les règles générales du salon de poker ainsi que les autres règles et conditions applicables dans les casinos de la SCQ.
36. Tout conflit survenant durant un tournoi est soumis, le cas échéant, au responsable du tournoi attitré à cet effet, seul autorisé à rendre une décision finale et sans appel.

## ANNEXE A

### STRUCTURE DES TOURNOIS JOURNALIERS À 75 \$

Intervalle de 20 minutes de jeu pour chacun	Mises à l'aveuglette*	Mise additionnelle obligatoire	Intervalle de 20 minutes de jeu pour chacun	Mises à l'aveuglette*	Mise additionnelle obligatoire
1 <sup>er</sup>	Petite de 25 \$ Grosse de 50 \$	0 \$	15 <sup>e</sup>	Petite de 5 000 \$ Grosse de 10 000 \$	10 000 \$
2 <sup>e</sup>	Petite de 50 \$ Grosse de 100 \$	0 \$	16 <sup>e</sup>	Petite de 6 000 \$ Grosse de 12 000 \$	12 000 \$
3 <sup>e</sup>	Petite de 100 \$ Grosse de 200 \$	0 \$	17 <sup>e</sup>	Petite de 8 000 \$ Grosse de 16 000 \$	16 000 \$
4 <sup>e</sup>	Petite de 200 \$ Grosse de 400 \$	400 \$	18 <sup>e</sup>	Petite de 10 000 \$ Grosse de 20 000 \$	20 000 \$
5 <sup>e</sup>	Petite de 300 \$ Grosse de 600 \$	600 \$	19 <sup>e</sup>	Petite de 12 000 \$ Grosse de 24 000 \$	24 000 \$
6 <sup>e</sup>	Petite de 400 \$ Grosse de 800 \$	800 \$	20 <sup>e</sup>	Petite de 15 000 \$ Grosse de 30 000 \$	30 000 \$
7 <sup>e</sup>	Petite de 500 \$ Grosse de 1 000 \$	1 000 \$	21 <sup>e</sup>	Petite de 20 000 \$ Grosse de 40 000 \$	40 000 \$
8 <sup>e</sup>	Petite de 600 \$ Grosse de 1 200 \$	1 200 \$	22 <sup>e</sup>	Petite de 25 000 \$ Grosse de 50 000 \$	50 000 \$
9 <sup>e</sup>	Petite de 800 \$ Grosse de 1 600 \$	1 600 \$	23 <sup>e</sup>	Petite de 30 000 \$ Grosse de 60 000 \$	60 000 \$
10 <sup>e</sup>	Petite de 1 000 \$ Grosse de 2 000 \$	2 000 \$	24 <sup>e</sup>	Petite de 40 000 \$ Grosse de 80 000 \$	80 000 \$
11 <sup>e</sup>	Petite de 1 500 \$ Grosse de 3 000 \$	3 000 \$	25 <sup>e</sup>	Petite de 50 000 \$ Grosse de 100 000 \$	100 000 \$
12 <sup>e</sup>	Petite de 2 000 \$ Grosse de 4 000 \$	4 000 \$	26 <sup>e</sup>	Petite de 60 000 \$ Grosse de 120 000 \$	120 000 \$
13 <sup>e</sup>	Petite de 3 000 \$ Grosse de 6 000 \$	6 000 \$	27 <sup>e</sup>	Petite de 80 000 \$ Grosse de 160 000 \$	160 000 \$
14 <sup>e</sup>	Petite de 4 000 \$ Grosse de 8 000 \$	8 000 \$	28 <sup>e</sup>	Petite de 100 000 \$ Grosse de 200 000 \$	200 000 \$

*Les mises à l'aveuglette et la mise additionnelle obligatoire sont effectuées avec des jetons-tournoi qui n'ont aucune valeur monétaire.*

\* Le règlement de la mise additionnelle obligatoire est en vigueur pour tous nos tournois journaliers.

\*\* Le participant qui représente la grosse mise à l'aveuglette paie une mise additionnelle obligatoire d'une valeur augmentée une fois par ronde de table. Le montant de la mise additionnelle obligatoire de la grosse mise à l'aveuglette est équivalent au montant de la grosse mise à l'aveuglette et est donc augmenté en même temps que celui de la grosse mise à l'aveuglette. La maison ramasse la mise additionnelle obligatoire. Les deux (2) joueurs situés à gauche du bouton paient respectivement la petite et la grosse mises à l'aveuglette. Lorsqu'il reste entre treize (13) et onze (11) joueurs inclusivement dans le tournoi, la mise additionnelle obligatoire est alors équivalente à la petite mise à l'aveuglette. Lors de la table finale, la mise additionnelle obligatoire est payée en totalité. Lorsqu'il reste deux (2) joueurs dans le tournoi, aucune mise additionnelle obligatoire n'est prélevée. Le montant des mises est augmenté à des intervalles spécifiques, selon la structure des tournois présentés à l'annexe A des Règles.

STRUCTURE DES TOURNOIS DEEP STACK TURBO À 75 \$ ET À 95 \$

Intervalle de 15 minutes de jeu pour chacun	Mises à l'aveuglette*	Mise additionnelle obligatoire	Intervalle de 15 minutes de jeu chacun	Mises à l'aveuglette*	Mise additionnelle obligatoire
1 <sup>er</sup>	Petite de 25 \$ Grosse de 50 \$	0 \$	15 <sup>e</sup>	Petite de 3 000 \$ Grosse de 6 000 \$	6 000 \$
2 <sup>e</sup>	Petite de 50 \$ Grosse de 100 \$	0 \$	16 <sup>e</sup>	Petite de 4 000 \$ Grosse de 8 000 \$	8 000 \$
3 <sup>e</sup>	Petite de 100 \$ Grosse de 200 \$	0 \$	17 <sup>e</sup>	Petite de 5 000 \$ Grosse de 10 000 \$	10 000 \$
4 <sup>e</sup>	Petite de 150 \$ Grosse de 300 \$	300 \$	18 <sup>e</sup>	Petite de 6 000 \$ Grosse de 12 000 \$	12 000 \$
5 <sup>e</sup>	Petite de 200 \$ Grosse de 400 \$	400 \$	19 <sup>e</sup>	Petite de 8 000 \$ Grosse de 16 000 \$	16 000 \$
6 <sup>e</sup>	Petite de 300 \$ Grosse de 600 \$	600 \$	20 <sup>e</sup>	Petite de 10 000 \$ Grosse de 20 000 \$	20 000 \$
7 <sup>e</sup>	Petite de 400 \$ Grosse de 800 \$	800 \$	21 <sup>e</sup>	Petite de 12 000 \$ Grosse de 24 000 \$	24 000 \$
8 <sup>e</sup>	Petite de 500 \$ Grosse de 1 000 \$	1 000 \$	22 <sup>e</sup>	Petite de 15 000 \$ Grosse de 30 000 \$	30 000 \$
9 <sup>e</sup>	Petite de 600 \$ Grosse de 1 200 \$	1 200 \$	23 <sup>e</sup>	Petite de 20 000 \$ Grosse de 40 000 \$	40 000 \$
10 <sup>e</sup>	Petite de 800 \$ Grosse de 1 600 \$	1 600 \$	24 <sup>e</sup>	Petite de 25 000 \$ Grosse de 50 000 \$	50 000 \$
11 <sup>e</sup>	Petite de 1 000 \$ Grosse de 2 000 \$	2 000 \$	25 <sup>e</sup>	Petite de 30 000 \$ Grosse de 60 000 \$	60 000 \$
12 <sup>e</sup>	Petite de 1 200 \$ Grosse de 2 400 \$	2 400 \$	26 <sup>e</sup>	Petite de 40 000 \$ Grosse de 80 000 \$	80 000 \$
13 <sup>e</sup>	Petite de 1 500 \$ Grosse de 3 000 \$	3 000 \$	27 <sup>e</sup>	Petite de 50 000 \$ Grosse de 100 000 \$	100 000 \$
14 <sup>e</sup>	Petite de 2 000 \$ Grosse de 4 000 \$	4 000 \$	28 <sup>e</sup>	Petite de 60 000 \$ Grosse de 120 000 \$	120 000 \$

*Les mises à l'aveuglette et la mise additionnelle obligatoire sont effectuées avec des jetons-tournoi qui n'ont aucune valeur monétaire.*

\* Le règlement de la mise additionnelle obligatoire est en vigueur pour tous nos tournois journaliers.

\*\* Le participant qui représente la grosse mise à l'aveuglette paie une mise additionnelle obligatoire d'une valeur augmentée une fois par ronde de table. Le montant de la mise additionnelle obligatoire de la grosse mise à l'aveuglette est équivalent au montant de la grosse mise à l'aveuglette et est donc augmenté en même temps que celui de la grosse mise à l'aveuglette. La maison ramasse la mise additionnelle obligatoire. Les deux (2) joueurs situés à gauche du bouton paient respectivement la petite et la grosse mises à l'aveuglette. Lorsqu'il reste entre treize (13) et onze (11) joueurs inclusivement dans le tournoi, la mise additionnelle obligatoire est alors équivalente à la petite mise à l'aveuglette. Lors de la table finale, la mise additionnelle obligatoire est payée en totalité. Lorsqu'il reste deux (2) joueurs dans le tournoi, aucune mise additionnelle obligatoire n'est prélevée. Le montant des mises est augmenté à des intervalles spécifiques, selon la structure des tournois présentés à l'annexe A des Règles.

STRUCTURE DES TOURNOIS MÉGA STACK TURBO À 75 \$ ET À 95 \$  
ET  
STRUCTURE DES TOURNOIS PROMOTIONNELS TURBO À 40 \$

Intervalle de 15 minutes de jeu pour chacun	Mises à l'aveuglette*	Mise additionnelle obligatoire	Intervalle de 15 minutes de jeu chacun	Mises à l'aveuglette*	Mise additionnelle obligatoire
1 <sup>er</sup>	Petite de 100 \$ Grosse de 200 \$	0 \$	15 <sup>e</sup>	Petite de 6 000 \$ Grosse de 12 000 \$	12 000 \$
2 <sup>e</sup>	Petite de 200 \$ Grosse de 400 \$	0 \$	16 <sup>e</sup>	Petite de 8 000 \$ Grosse de 16 000 \$	16 000 \$
3 <sup>e</sup>	Petite de 300 \$ Grosse de 600 \$	600 \$	17 <sup>e</sup>	Petite de 10 000 \$ Grosse de 20 000 \$	20 000 \$
4 <sup>e</sup>	Petite de 400 \$ Grosse de 800 \$	800 \$	18 <sup>e</sup>	Petite de 12 000 \$ Grosse de 24 000 \$	24 000 \$
5 <sup>e</sup>	Petite de 500 \$ Grosse de 1 000 \$	1 000 \$	19 <sup>e</sup>	Petite de 15 000 \$ Grosse de 30 000 \$	30 000 \$
6 <sup>e</sup>	Petite de 600 \$ Grosse de 1 200 \$	1 200 \$	20 <sup>e</sup>	Petite de 20 000 \$ Grosse de 40 000 \$	40 000 \$
7 <sup>e</sup>	Petite de 800 \$ Grosse de 1 600 \$	1 600 \$	21 <sup>e</sup>	Petite de 25 000 \$ Grosse de 50 000 \$	50 000 \$
8 <sup>e</sup>	Petite de 1 000 \$ Grosse de 2 000 \$	2 000 \$	22 <sup>e</sup>	Petite de 30 000 \$ Grosse de 60 000 \$	60 000 \$
9 <sup>e</sup>	Petite de 1 200 \$ Grosse de 2 400 \$	2 400 \$	23 <sup>e</sup>	Petite de 40 000 \$ Grosse de 80 000 \$	80 000 \$
10 <sup>e</sup>	Petite de 1 500 \$ Grosse de 3 000 \$	3 000 \$	24 <sup>e</sup>	Petite de 50 000 \$ Grosse de 100 000 \$	100 000 \$
11 <sup>e</sup>	Petite de 2 000 \$ Grosse de 4 000 \$	4 000 \$	25 <sup>e</sup>	Petite de 60 000 \$ Grosse de 120 000 \$	120 000 \$
12 <sup>e</sup>	Petite de 3 000 \$ Grosse de 6 000 \$	6 000 \$	26 <sup>e</sup>	Petite de 80 000 \$ Grosse de 160 000 \$	160 000 \$
13 <sup>e</sup>	Petite de 4 000 \$ Grosse de 8 000 \$	8 000 \$	27 <sup>e</sup>	Petite de 100 000 \$ Grosse de 200 000 \$	200 000 \$
14 <sup>e</sup>	Petite de 5 000 \$ Grosse de 10 000 \$	10 000 \$	28 <sup>e</sup>	Petite de 120 000 \$ Grosse de 240 000 \$	240 000 \$

*Les mises à l'aveuglette et la mise additionnelle obligatoire sont effectuées avec des jetons-tournoi qui n'ont aucune valeur monétaire.*

\* Le règlement de la mise additionnelle obligatoire est en vigueur pour tous nos tournois journaliers.

\*\* Le participant qui représente la grosse mise à l'aveuglette paie une mise additionnelle obligatoire d'une valeur augmentée une fois par ronde de table. Le montant de la mise additionnelle obligatoire de la grosse mise à l'aveuglette est équivalent au montant de la grosse mise à l'aveuglette et est donc augmenté en même temps que celui de la grosse mise à l'aveuglette. La maison ramasse la mise additionnelle obligatoire. Les deux (2) joueurs situés à gauche du bouton paient respectivement la petite et la grosse mises à l'aveuglette. Lorsqu'il reste entre treize (13) et onze (11) joueurs inclusivement dans le tournoi, la mise additionnelle obligatoire est alors équivalente à la petite mise à l'aveuglette. Lors de la table finale, la mise additionnelle obligatoire est payée en totalité. Lorsqu'il reste deux (2) joueurs dans le tournoi, aucune mise additionnelle obligatoire n'est prélevée. Le montant des mises est augmenté à des intervalles spécifiques, selon la structure des tournois présentés à l'annexe A des Règles.



**ANNEXE B**

**DISTRIBUTION DES LOTS**  
Tournois journaliers et tournois promotionnels

Rang du participant	Lot correspondant (pourcentage de la bourse)										
	1-30 participants	31-40 participants	41-50 participants	51-60 participants	61-70 participants	71-80 participants	81-90 participants	91-120 participants	121-150 participants	151-180 participants	181-210 participants
1	50	45	37,5	37,5	35	34	32	30	28	27	26
2	30	30	23,18	23,2	21,629	21,037	19,777	18,542	17,306	16,686	16,061
3	20	15	16,14	15,2	14,341	13,848	13,844	13,202	12,492	12,011	11,597
4		10	12,51	10,5	10,152	9,694	10,084	9,59	9,179	8,803	8,517
5			10,67	7,7	7,643	7,184	7,419	7,104	6,862	6,566	6,363
6				5,9	6,097	5,618	5,542	5,363	5,217	4,983	4,835
7					5,138	4,624	4,445	4,125	4,033	3,846	3,735
8						3,995	3,705	3,231	3,168	3,017	2,933
9							3,184	2,576	2,529	2,406	2,34
10								2,089	2,05	1,949	1,897
11								2,089	2,05	1,949	1,897
12								2,089	2,05	1,949	1,897
13									1,688	1,604	1,562
14									1,688	1,604	1,562
15									1,688	1,604	1,562
16										1,341	1,306
17										1,341	1,306
18										1,341	1,306
19											1,108
20											1,108
21											1,108

## RÈGLES DE PARTICIPATION

## POKER TEXAS HOLD'EM – TOURNOIS JOURNALIERS ET PROMOTIONNELS – JUILLET 2019

Rang du participant	Lot correspondant (pourcentage de la bourse)										
	211-240 participants	241-270 participants	271-300 participants	301-330 participants	331-360 participants	361-450 participants	451-540 participants	541-630 participants	631-720 participants	721-810 participants	811-900 participants
1	25	24,5	24	23,5	23	22	21,5	21	20,5	20	19,5
2	15,452	15,138	14,832	14,53	14,219	13,595	13,293	12,989	12,685	12,33	12,05
3	11,246	10,937	10,762	10,553	10,373	9,934	9,711	9,498	9,304	9,09	8,876
4	8,317	8,049	7,94	7,795	7,694	7,376	7,199	7,048	6,919	6,775	6,624
5	6,247	6,03	5,955	5,852	5,796	5,562	5,414	5,303	5,215	5,117	5,008
6	4,765	4,595	4,538	4,463	4,433	4,257	4,13	4,045	3,983	3,915	3,835
7	3,69	3,56	3,512	3,457	3,44	3,306	3,195	3,128	3,082	3,033	2,974
8	2,9	2,803	2,76	2,718	2,708	2,604	2,507	2,452	2,416	2,379	2,335
9	2,313	2,242	2,202	2,169	2,162	2,08	1,995	1,948	1,918	1,889	1,856
10	1,872	1,821	1,783	1,757	1,749	1,684	1,609	1,568	1,542	1,518	1,493
11	1,872	1,821	1,783	1,757	1,749	1,684	1,609	1,568	1,542	1,518	1,493
12	1,872	1,821	1,783	1,757	1,749	1,684	1,609	1,568	1,542	1,518	1,493
13	1,537	1,502	1,465	1,444	1,435	1,382	1,316	1,278	1,255	1,235	1,215
14	1,537	1,502	1,465	1,444	1,435	1,382	1,316	1,278	1,255	1,235	1,215
15	1,537	1,502	1,465	1,444	1,435	1,382	1,316	1,278	1,255	1,235	1,215
16	1,279	1,258	1,221	1,204	1,193	1,15	1,09	1,055	1,034	1,017	1,001
17	1,279	1,258	1,221	1,204	1,193	1,15	1,09	1,055	1,034	1,017	1,001
18	1,279	1,258	1,221	1,204	1,193	1,15	1,09	1,055	1,034	1,017	1,001
19	1,079	1,07	1,032	1,018	1,005	0,969	0,915	0,882	0,862	0,847	0,834
20	1,079	1,07	1,032	1,018	1,005	0,969	0,915	0,882	0,862	0,847	0,834
21	1,079	1,07	1,032	1,018	1,005	0,969	0,915	0,882	0,862	0,847	0,834
22	0,923	0,923	0,885	0,873	0,858	0,827	0,778	0,747	0,727	0,714	0,703
23	0,923	0,923	0,885	0,873	0,858	0,827	0,778	0,747	0,727	0,714	0,703
24	0,923	0,923	0,885	0,873	0,858	0,827	0,778	0,747	0,727	0,714	0,703
25		0,808	0,769	0,759	0,742	0,715	0,67	0,64	0,621	0,609	0,599
26		0,808	0,769	0,759	0,742	0,715	0,67	0,64	0,621	0,609	0,599
27		0,808	0,769	0,759	0,742	0,715	0,67	0,64	0,621	0,609	0,599
28			0,678	0,669	0,65	0,626	0,585	0,555	0,536	0,525	0,516
29			0,678	0,669	0,65	0,626	0,585	0,555	0,536	0,525	0,516
30			0,678	0,669	0,65	0,626	0,585	0,555	0,536	0,525	0,516
31				0,597	0,576	0,555	0,517	0,488	0,468	0,458	0,45
32				0,597	0,576	0,555	0,517	0,488	0,468	0,458	0,45
33				0,597	0,576	0,555	0,517	0,488	0,468	0,458	0,45
34					0,517	0,498	0,463	0,434	0,414	0,404	0,397
35					0,517	0,498	0,463	0,434	0,414	0,404	0,397
36					0,517	0,498	0,463	0,434	0,414	0,404	0,397
37						0,452	0,419	0,39	0,37	0,36	0,354
38						0,452	0,419	0,39	0,37	0,36	0,354
39						0,452	0,419	0,39	0,37	0,36	0,354
40						0,452	0,419	0,39	0,37	0,36	0,354
41						0,452	0,419	0,39	0,37	0,36	0,354
42						0,452	0,419	0,39	0,37	0,36	0,354
43						0,452	0,419	0,39	0,37	0,36	0,354
44						0,452	0,419	0,39	0,37	0,36	0,354
45						0,452	0,419	0,39	0,37	0,36	0,354
46-54							0,384	0,355	0,334	0,324	0,319
55-63								0,327	0,305	0,295	0,29
64-72									0,28	0,271	0,267
73-81										0,249	0,246
82-90											0,226

## DISTRIBUTION DES LOTS

## Tournois Survivor

Rang du participant	Lot correspondant (pourcentage de la bourse)									
	De 1 à 30 participants	De 31 à 40 participants	De 41 à 50 participants	De 51 à 60 participants	De 61 à 70 participants	De 71 à 80 participants	De 81 à 90 participants	De 91 à 100 participants	De 101 à 110 participants	De 111 à 120 participants
1	33,33	25	20	16,67	14,29	12,5	11,11	10	9,09	8,33
2	33,33	25	20	16,67	14,29	12,5	11,11	10	9,09	8,33
3	33,33	25	20	16,67	14,29	12,5	11,11	10	9,09	8,33
4		25	20	16,67	14,29	12,5	11,11	10	9,09	8,33
5			20	16,67	14,29	12,5	11,11	10	9,09	8,33
6				16,67	14,29	12,5	11,11	10	9,09	8,33
7					14,29	12,5	11,11	10	9,09	8,33
8						12,5	11,11	10	9,09	8,33
9							11,11	10	9,09	8,33
10								10	9,09	8,33
11									9,09	8,33
12										8,33

## ANNEXE C

### VISIBILITÉ LORS DES TOURNOIS

Tout participant s'engage à respecter les conditions relativement aux normes visuelles énumérées ci-dessous concernant le port de logos, de tatouages, de bandes adhésives pour la peau, de dessins, d'images ou toute autre forme d'inscriptions ou de représentations, de quelque nature que ce soit, sur la peau, sur un vêtement (y compris toute forme de chapeaux) ou sur une quelconque autre forme de support ou d'accessoire, faisant état d'une marque de commerce ou d'une entreprise quelconque, notamment celles liées à l'industrie des jeux de hasard et d'argent (ci-après individuellement et collectivement « Logo(s) ») lors du Tournoi, ainsi que lors de toutes captures d'images dans le cadre de nos tournois journaliers au Casino de Montréal.

#### Conditions :

1. La grandeur maximale pour toute forme de Logos ne peut dépasser douze (12) pouces carrés;
2. Le nombre maximal de Logos sur un participant est limité à trois (3);
3. Le nombre maximal de Logos d'une même marque de commerce ou entreprise (y compris toute marque de commerce ou d'entreprise affiliée ou associée) par participant est limité à un (1);
4. Loto-Québec se réserve le droit de limiter, à la table finale du Tournoi, le nombre de participants portant le Logo d'une même marque de commerce ou entreprise (y compris toute marque de commerce ou d'entreprise affiliée ou associée) à trois (3). Dans l'éventualité où plus de trois (3) participants porteraient le Logo d'une même marque de commerce ou d'entreprise (y compris toute marque de commerce ou d'entreprise affiliée ou associée), les trois (3) participants qui pourront conserver leur Logo seront confirmés par un tirage au sort. Aucune restriction ne s'applique relativement au port de Logos représentant Loto-Québec;
5. Loto-Québec se réserve le droit d'interdire le port de Logos facilitant la promotion du jeu illégal au Québec;
6. En aucun cas, les participants présents à la table finale ou à une table vedette présentée à la télévision ne pourront ajouter un Logo, un écusson ou de l'écriture promotionnelle sur un vêtement après le début de la séance de jeu d'une journée;
7. Les participants ne peuvent pas couvrir leur visage ni dissimuler leur identité. Les responsables du Tournoi doivent être en mesure, en tout temps, de reconnaître l'identité de chaque participant et peuvent par conséquent ordonner à un participant d'enlever tout matériel pouvant masquer son identité ou être une source de distraction pour les autres participants ainsi que pour le personnel du Tournoi. Les participants ont le droit de porter des lunettes de soleil ainsi que des chandails avec capuchon, mais ils devront les enlever si les responsables du Tournoi ne sont pas en mesure d'établir leur identité;
8. Il est interdit de porter tout Logo qui brime la dignité humaine ou qui contient une quelconque forme de discrimination. Aucun Logo ne doit faire appel à un thème ni à un symbole de nature religieuse, et ne doit véhiculer de stéréotype à caractère sexuel ni éthique, qui aurait pour effet de dégrader les femmes, les hommes ou les groupes minoritaires, quels qu'ils soient;
9. Ces présentes Règles s'appliquent à toutes les étapes du Tournoi ainsi que pour toute personne présente dans la salle où se déroule le Tournoi, qu'elle participe ou non au Tournoi, y compris notamment tout accompagnateur;
10. Lors de la diffusion télévisée du Tournoi, Loto-Québec se réserve le droit de brouiller, de couper ou d'éliminer de quelque façon que ce soit les Logos captés ne répondant pas aux présentes Règles de visibilité;
11. Loto-Québec se réserve le droit d'interdire l'accès au Tournoi à toute personne qui ne respecte pas les présentes Règles de visibilité;
12. Loto-Québec se réserve le droit d'interdire l'accès au Tournoi ou de retirer du Tournoi toute personne pour tout motif qu'elle juge raisonnable.